

REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail
-----&&-----
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-----&&-----

DECRET N° 2016-568 du 14 septembre 2016
portant promotions et nominations à titre
normal et militaire dans l'Ordre National
du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,**

- Vu la loi n°90 - 32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu la loi n°94 - 029 du 03 juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ; et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le décret n°2016-264 du 06 Avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2009 - 051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n°2013 - 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013 - 390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le compte rendu intégral avec les conclusions issues des travaux de la session ordinaire du Conseil de l'Ordre national du Bénin tenue du 19 avril au 02 juin 2016,

DECRETE

Article 1^{er}: Est promu à titre normal et Militaire dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier, pour prendre rang de la date de sa réception dans le nouveau grade, le Capitaine de Vaisseau **DAGUE Kouessi Michel** (Ch/ONB par Décret n°2008-201 du 08/04/2008) des Forces Navales.

Article 2: Sont nommés à titre normal et Militaire dans l'Ordre National du Bénin au grade de Chevalier, pour prendre rang de la date de leur réception dans l'Ordre, les personnels militaires des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

CABINET MILITAIRE

- Lieutenant-Colonel **OBELAKOU Codjo Saturnin**.

ARMEE DE TERRE

- Chef de Bataillon **ASSOGBA Paulin** ;
- Capitaine **DOSSOUHO Sèwèyin Antoine** ;
- Commandant **HANGBE Léonard** ;
- Capitaine **HESSOU Mathieu** ;
- Adjudant-chef **HOUNDJO Jules Alexis** ;
- Commandant **HOUNTON Saturnin Sourou** ;
- Intendant Militaire de 1^{ère} classe **HOUNKPE Antoine** ;
- Capitaine **KEDAGNI Kokouvi Mensah**.

FORCES AERIENNES

- Colonel **ACHEGBE Hounnou Jules** ;
- Capitaine **AGBIDINOUKOUN Dagbémabou Enagnon** ;
- Intendant Militaire de 2^{ème} classe **MEHOBA Léon**.

FORCES NAVALES

- Capitaine de Corvette **DADO Mensah Virgile**.

GENDARMERIE NATIONALE

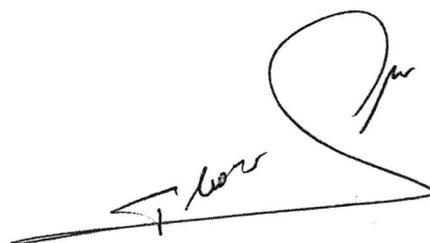
- Chef d'Escadron **HOUNKPE François** ;
- Capitaine **OGAN Kadoukpè Denis** ;

- Capitaine KOWOTAKPARA Gado ;
- Capitaine OREKO Comlan Germain ;
- Capitaine AZOUA Dètchéyigbé Alexis ;
- Capitaine LAFIA N'GOBI Ayouba ;
- Capitaine ISSIAKA BENON Séidou ;
- Capitaine AGASSOUNON Dieudonné Luc ;
- Capitaine ZAKARI Karimou ;
- Capitaine LOGBO Hindéw Sébastien Pierre ;
- Lieutenant SOKOU Donatien.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

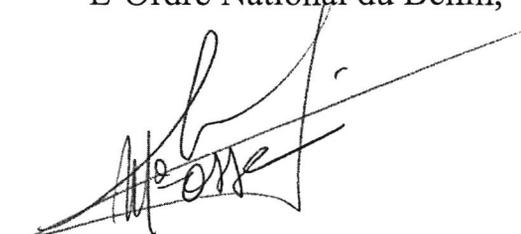
Fait à Cotonou le, 14 septembre 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Patrice Athanase Guillaume TALON

La Grande Chancelière de
L'Ordre National du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 21 – GCONB 20 – SGG 4 –
DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE 3 – CSM – DGCST 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FADESP –
ENAM 3 – JORB 2 – INTERESSES 25